

**AVIS D'APPEL D'OFFRES RESTREINT NATIONAL ET INTERNATIONAL POUR
L'ELABORATION D'UN PLAN D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DE LA
MOBILITE URBAINE DANS LA WILAYA D'ALGER**

Conformément aux articles 35, 45 et 46 du décret présidentiel N°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégation de service public, le Ministère des Travaux Publics et des Transports lance un avis d'appel d'offres restreint pour la présélection d'entreprises ou de groupements d'entreprises d'envergure internationale, aptes à exécuter, de grands projets d'infrastructures de transport en études et en réalisation.

L'objectif visé est de retenir, en deux étapes, les candidats potentiels à mettre en compétition pour la recherche de solutions devant endiguer le phénomène de congestion du trafic routier dans la capitale.

La finalité de cette démarche est d'arrêter un plan d'actions et le lancement, de projets structurants améliorant, d'une manière durable, la mobilité en général et la circulation routière, en particulier, dans la wilaya d'Alger, **tout en optimisant le fonctionnement multimodal des systèmes de transport existants et leur interopérabilité.**

Pour la première étape, les entreprises ou les groupements d'entreprises éligibles sont ceux ayant conçu et réalisé des projets de grande envergure dans le domaine de développement des infrastructures et du transport urbain et disposant des capacités techniques, financières et professionnelles indispensables à l'exécution du projet qui requiert l'intervention d'experts en mobilité et déplacements urbains, et nécessite une expérience avérée dans le développement des projets de mobilité urbaine.

Les candidats participants à cette première étape sont invités à présenter leurs offres techniques préliminaires, sans offre financière, conformément aux termes de références (TDR) proposés.

Ces offres devront traiter entre autres des points suivants :

- ✓ Définir et identifier les projets structurants pouvant atténuer à long terme le phénomène de congestion sur les deux grands axes à savoir l'Autoroute de l'Est et la rocade Sud en tenant compte des prévisions d'évolution du trafic sur ces derniers.



- ✓ Identifier les aménagements de développement du transport collectif capables de diminuer la dépendance automobile notamment sur les territoires desservis principalement par l'infrastructure routière et améliorer les conditions d'accessibilité pour instaurer une politique de transport multimodale et faire du transport collectif une solution attrayante pour tous les algérois, en tenant compte des spécificités géographiques, socio-économiques et environnementales de la capitale.
- ✓ aborder toutes les possibilités techniques, sans restriction aucune, que peuvent offrir les grandes entreprises étrangères ou groupement d'entreprises, en fonction de leurs capacités, en matière d'études et de réalisation des infrastructures de transport. Qu'il s'agisse d'autoroutes à étages, de réaménagement d'échangeurs complexes, de réalisation des monorails, de trains urbains ou de téléphériques ou d'autres modes de transport.

Les entreprises ou les groupements d'entreprises, intéressés par le présent avis, sont invitées à fournir, un dossier composé des pièces administratives et techniques suivantes :

1. les pièces justifiant de leur existence légale (certificat d'immatriculation fiscale et/ou enregistrement au Registre du commerce).
2. Les références financières (chiffres d'affaire, résultats annuels etc.....)
3. Des références pertinentes relatives à des actions similaires durant les 10 dernières années.
4. Un rapport des scénarios et variantes de projet proposés, avec un descriptif des techniques et procédés de réalisation ainsi que leur système de gestion et d'exploitation.
5. Une proposition de méthodologie de travail avec un plan d'action à court et moyen terme comportant les différentes étapes d'étude et de réalisation des infrastructures projetées.
6. Les propositions d'options de financement et/ou de cofinancement du projet.

En seconde étape, les entreprises ou groupement d'entreprises présélectionnés seront invités à présenter leurs soumissions sur la base d'un cahier des charges définissant les clauses contractuelles conformément à la réglementation régissant les marchés publics

Les entreprises intéressées par cet avis sont invitées à retirer les TDR, au niveau de la Direction de l'Administration Générale du Ministère des Travaux et des Transports, sise 6 Rue Mustapha Khalef, Benaknoun, Alger à compter du jour de la publication du présent avis dans la presse nationale et sur le **site officiel www.mtpt.gov.dz**.

Les propositions doivent être transmises à la même adresse, **au plus tard le 31 Mai 2020.**